VOL. 36 – Nº 2 | 2026

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

L'EXPLORATEUR

LA REVUE PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

NOUVEAU DEVIS MINISTÉRIEL DU PROGRAMME DE *TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE*

REGARD VERS L'AVENIR



RÉSUMÉ DU NOUVEAU DEVIS DE PROGRAMME

UN NOUVEAU DEVIS MINISTÉRIEL… PRESQUE 20 ANS EN DEVENIR

NOUVEAU PROGRAMME *TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE :* CE QUE SON ARRIVÉE SIGNIFIE POUR LES DIFFÉRENTS CÉGEPS



Pour une santé financière éclatante.

Membres de l'OHDQ, laissez-nous prendre soin de vous avec nos services bancaires adaptés à votre réalité.

Obtenir plus d'infos
bnc.ca/sciences-sante

BANQUE NATIONALE
Faire. Avancer.

MD BANQUE NATIONALE et le logo BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.
MC FAIRE. AVANCER. est une marque de commerce de la Banque Nationale du Canada.

L'EXPLORATEUR

LA REVUE PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

4 **Avant-propos**

5 **Mot du président**

6 **Mot de la directrice générale**

NOUVEAU DEVIS MINISTÉRIEL DU PROGRAMME DE TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE REGARD VERS L'AVENIR

7 **RÉSUMÉ DU NOUVEAU DEVIS DE PROGRAMME — *TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE* (111.B0) DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2024**

9 **UN NOUVEAU DEVIS MINISTÉRIEL… PRESQUE 20 ANS EN DEVENIR**

13 **NOUVEAU PROGRAMME *TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE* : CE QUE SON ARRIVÉE SIGNIFIE POUR LES DIFFÉRENTS CÉGEPS**

18 **BUREAU DU SYNDIC**
Obligations administratives des hygiénistes dentaires

21 **L'EXPLO VIRTUEL**
Le parcours de soins

22 **CÉGEP**
Six étudiantes et étudiants montréalais du collège de Maisonneuve, une mission : briller en Suisse !

26 **CALENDRIER FORMATIONS CONTINUES**
Programme des activités et des webconférences 2026-2027

31 **CHRONIQUE FINANCIÈRE**
L'essor de la richesse au féminin



Depuis sa première édition en mars 1991, ***L'Explorateur*** poursuit sa mission de donner l'heure juste sur des enjeux importants de la profession d'hygiéniste dentaire centrés sur le mandat premier de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) qui est la protection du public.

Cette revue professionnelle vise à développer les connaissances des membres de l'Ordre aux plans légal, déontologique, scientifique et clinique. Elle vise aussi à soutenir la qualité de la pratique professionnelle et à faire connaître la mission de l'Ordre et ses activités.

L'EXPLORATEUR, VOL. 36, Nº 2, 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Jean-François Lortie, H.D., B.Éd.

Administrateurs élus et régions administratives

Sud-Est	Mme Véronique Dionne, H.D.
Sud	Mme Kim Farrell, H.D., vice-présidente
Centre	Mme Sophie Paquin-Petitjean, H.D.
Nord-Est	Mme Anne Prévost, H.D
Centre	Mme Stéphanie Ritchie, H.D.
Nord-Ouest	Mme Thi Sopha Son, H.D.
Centre	Mme Katherine Simard, H.D.

Administratrice âgée de 35 ans ou moins

Nord-Est	Ariane Blanchette, H.D.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

M. René Joyal

M. Guy Marcel Nono, Docteur en droit, Ph.D., LL D.

Mme Josée O'Leary, ASC, C. Dir., CPA, auditrice, CRHA, Adm. A

M. Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)

Directrice générale :

Mme Geneviève Dorais-Beauregard, Adm.A

Rédaction (OHDQ) :

Geneviève Dorais-Beauregard, Adm.A, directrice générale

Jean-François Lortie, H.D., B.Éd., président

Julie Boudreau, H.D., syndique

Catherine Roberge, responsable des communications

Production

Publicité	OHDQ
Graphisme	Z Communications
Photo couverture	Adobe Stock
Révision	Emmie Garneau Le Point final

Note : Conformément à l'usage, les articles reproduits avec autorisation respectent l'autorité de la chose publiée.

Dépôt légal - 2e trimestre 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 2369-6915 (en ligne)

ISSN : 1183-4307 (imprimé)

Envoi de publication – contrat de vente Nº 40009269

Politique publicitaire de l'OHDQ

Disponible à la demande au service des communications.

Droits d'auteur

Tous les articles, textes, illustrations et photographies publiés dans *L'Explorateur* sont la propriété de l'OHDQ. Aucune reproduction n'est permise sans l'accord écrit de l'Ordre.

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

700-606, rue Cathcart

Montréal (Québec) H3B 1K9

Téléphone : 514 284-7639 ou 1 800 361-2996

Télécopieur : 514 284-3147

info@ohdq.com www.ohdq.com

AVANT-PROPOS

TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE – LE NOUVEAU DEVIS

L'automne 2026 est un moment charnière pour l'ensemble des 10 cégeps québécois offrant le programme *Techniques d'hygiène dentaire*. C'est l'arrivée et la mise en place du nouveau devis, qui met à jour les compétences et les formations que contient le programme. L'ancien devis datait de 1997 et nécessitait une mise à jour en raison des nombreux changements législatifs des dernières années entourant la profession.

Ce numéro est donc entièrement consacré à ce nouveau devis et à ses multiples facettes. Le premier texte en offre un résumé. Nous ne pouvions inclure le devis complet, car il compte plus de 100 pages ! Grâce à l'intelligence artificielle, nous avons produit ce résumé qui explique le contexte du devis, sa vision, les principales nouveautés du programme, les faits saillants des compétences professionnelles ainsi que ses retombées sur la profession. Si la lecture du document complet vous intéresse, sa référence se trouve dans L'Explo virtuel, en fin de numéro.

Comme deuxième texte, nous vous proposons une entrevue avec Mme Marie-Pier Lussier, H.D., l'une des intervenantes principales dans l'élaboration du devis – qui a d'ailleurs nécessité cinq ans de travail. Mme Lussier a agi à titre de référence en enseignement. Vous pourrez, par la lecture de cet article, mieux comprendre toute l'ampleur de ce projet, fruit d'un processus de travail rigoureux, qui incluait de nombreuses consultations.

Enfin, dans le troisième texte, nous avons voulu donner la parole aux différents cégeps pour qu'ils nous expliquent les répercussions du nouveau devis sur l'enseignement offert dans leur établissement respectif. Nous avons abordé trois sujets principaux : ce que signifie pour eux le nouveau devis, les nouvelles compétences développées et les particularités propres à leur établissement. Vous verrez donc comment chacun des cégeps a intégré le nouveau programme à sa façon.

Ce numéro de *L'Explorateur* se termine sur un texte hors thématique du Bureau du syndic, qui rappelle les obligations à respecter à titre de membre de l'Ordre : renouvellement de l'inscription annuelle, déclaration obligatoire, décision disciplinaire, déclaration du domicile professionnel et des lieux d'exercice et, finalement, déclaration de tout retour aux fonctions cliniques après plus de cinq ans. Un texte important, qui rappelle quoi faire dans ces situations.

Mais avant tout, ce numéro s'ouvre par le mot du président, qui vous parle de sa nouvelle tournée pour l'automne et l'hiver, ainsi que le mot de la direction générale, portant sur l'assemblée générale annuelle du 19 novembre prochain en webdiffusion.

Bonne lecture et, surtout, un très bel automne!

Catherine Roberge
Responsable des communications

MISSION DE L'OHDQ
L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en encadrant la profession afin de s'assurer que les hygiénistes dentaires offrent des soins et des services pertinents, sécuritaires et de qualité.

VISION DE L'OHDQ
Une organisation influente et reconnue, grâce au déploiement du plein potentiel des hygiénistes dentaires dans l'amélioration de la santé globale de la population québécoise.

LES VALEURS PRIVILÉGIÉES POUR LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE
La rigueur – L'engagement – Le respect – La collaboration – Intégrité

DE RETOUR SUR LES ROUTES DU QUÉBEC

– **JEAN-FRANÇOIS LORTIE,** H.D., B. Éd.



En juin dernier, je vous présentais le bilan de ma tournée régionale 2025-2026. Les discussions que nous avons eues partout au Québec ont confirmé l'importance de créer des lieux d'échange où les hygiénistes dentaires peuvent faire part de leurs réalités, de leurs préoccupations et de leurs aspirations. Vous avez notamment exprimé le désir d'une communication plus simple et accessible, de la mise en place d'occasions d'échange entre collègues et d'une meilleure reconnaissance de votre expertise.

Ce que je retiens surtout de ces rencontres, c'est l'immense engagement qui anime notre profession. Partout où je suis allé, j'ai rencontré des hygiénistes dentaires passionnées et passionnés par leur contribution à la santé de la population. Cette volonté de contribuer activement à l'évolution de la profession m'a inspiré et a nourri plusieurs réflexions pour la suite.

C'est dans cet esprit que je suis heureux de vous annoncer le retour de la Tournée du président en 2026-2027. Cette année, nos échanges s'articuleront autour d'un thème central, soit ***L'autonomie professionnelle en action : comment la vivons-nous sur le terrain ?***

Depuis les changements législatifs qui ont élargi l'autonomie professionnelle des hygiénistes dentaires, notre profession a poursuivi sa transformation. Par ailleurs, les résultats du sondage réalisé par Léger pour le compte de l'Ordre en 2024 démontrent que la population québécoise reconnaît de plus en plus l'expertise et l'autonomie des hygiénistes dentaires. Cette reconnaissance est encourageante et témoigne du chemin parcouru collectivement.

Mais au-delà de la perception du public et du cadre législatif, une question demeure : comment cette autonomie se traduit-elle concrètement dans votre pratique quotidienne ?

À travers une formule participative et collaborative, cette nouvelle tournée nous permettra d'explorer ensemble les réalités vécues dans les différents milieux de pratique. Nous discuterons des facteurs qui favorisent l'exercice de l'autonomie professionnelle, des obstacles qui subsistent encore et des solutions qui pourraient contribuer à renforcer notre capacité collective à exercer pleinement nos compétences.

Cette tournée se veut bien plus qu'une consultation. Elle constituera un espace d'échange, de réflexion et de collaboration, où l'expérience et l'expertise de chacun et chacune contribueront à faire émerger des solutions concrètes pour l'avenir de la profession. Les personnes présentes seront invitées à faire part de leurs réalités, à mettre en commun les bonnes pratiques développées dans leurs milieux et à réfléchir ensemble à des pistes d'action concrètes pour le futur.

Mon souhait est que chacun et chacune d'entre vous reparte de ces rencontres avec de nouvelles idées, des outils utiles, des stratégies inspirantes et une meilleure compréhension des leviers qui peuvent soutenir son autonomie au quotidien.

Les conversations alimenteront également la réflexion stratégique de l'Ordre afin que nos actions futures continuent de répondre aux réalités et aux préoccupations exprimées lors de nos échanges.

L'autonomie professionnelle ne se mesure pas uniquement par ce que la loi permet. Elle se mesure surtout par ce que nous sommes réellement capables d'accomplir chaque jour auprès de notre clientèle dans nos milieux de pratique respectifs.

J'ai très hâte de reprendre la route et d'aller à votre rencontre pour poursuivre cette réflexion essentielle sur l'avenir de notre profession.

S'ENGAGER POUR LE VIEILLISSEMENT EN SANTÉ

J'aimerais également vous informer d'une démarche importante entreprise récemment par l'Ordre. Nous avons joint la Coalition québécoise pour vieillir en santé, un regroupement d'organisations issues des milieux de la recherche, de la santé, de l'innovation et du communautaire qui partagent une vision commune : permettre aux Québécoises et aux Québécois de vieillir en santé, dans un environnement favorisant leur bien-être, leur autonomie et leur participation à la vie collective.

Le vieillissement de la population constitue l'un des grands enjeux auxquels notre société sera confrontée au cours des prochaines années. D'ici 2031, une personne sur quatre sera âgée de 65 ans ou plus au Québec. Cette réalité nous invite à réfléchir dès maintenant aux meilleures façons de soutenir l'autonomie, la prévention et le maintien de la qualité de vie des personnes vieillissantes.

La vision portée par la Coalition repose sur une idée fondamentale : vieillir en santé ne se résume pas à l'absence de maladie. Il s'agit également de permettre aux personnes de préserver le plus longtemps possible leur autonomie physique, mentale, cognitive et sociale, tout en demeurant engagées au sein de leur communauté.

Cette approche rejoint directement les valeurs de notre profession. Nous savons que la santé buccodentaire contribue de façon importante au bien-être, à la qualité de vie et au maintien de l'autonomie. Les hygiénistes dentaires jouent un rôle essentiel en matière de prévention, d'éducation et d'accompagnement des personnes à toutes les étapes de leur vie.

En nous joignant à cette coalition, nous souhaitons faire entendre la voix de la profession et rappeler que la santé buccodentaire doit faire partie intégrante des réflexions entourant le vieillissement en santé. Parce que vieillir en santé, c'est préserver son autonomie et sa dignité, mais aussi sa santé buccodentaire.

Pour en savoir davantage sur cette démarche, je vous invite à lire la lettre d'opinion que nous avons récemment cosignée dans le *Journal de Montréal* : « Soutenir enfin le maintien à domicile pour les aînés ».

Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer prochainement dans le cadre de la nouvelle tournée. ■

JEAN-FRANÇOIS LORTIE, H.D., B. Éd.
Président

UNE RENTRÉE BIEN REMPLIE POUR L'ORDRE

– GENEVIÈVE DORAIS-BEAUREGARD, Adm.A



L'automne est généralement une période occupée pour plusieurs, et l'OHDQ ne fait pas exception à la règle. En plus des chantiers qui se poursuivent, dont la préparation de documents de soutien à la pratique des activités réservées (que l'on nomme « préceptes » dans plusieurs de nos communications), la révision du programme d'inspection et le développement du module d'admission dans notre portail membre, plusieurs événements auront lieu au cours des semaines à venir. Le premier sera la célébration de l'entrée dans la profession des personnes nouvellement détentrices de permis, qui aura lieu à la fin du mois de septembre à Lévis et lors duquel nous remettrons également les bourses Méritas 2026 à des étudiantes et étudiants. Viendra ensuite le Congrès de l'Ordre à Saint-Hyacinthe, pour lequel l'ensemble des places (soit plus de 650) se sont envolées en moins de 48 heures.

Le 19 novembre prochain aura lieu par visioconférence l'assemblée générale annuelle de l'Ordre. Les membres pourront alors prendre connaissance des faits saillants du rapport annuel 2025-2026 et auront l'occasion de poser des questions au président et à la directrice générale après leur présentation. Les auditeurs comptables y participeront également afin de vous présenter les états financiers vérifiés de l'Ordre pour la dernière année terminée.

Les hygiénistes dentaires dûment membres de l'Ordre qui participeront à l'assemblée générale auront la responsabilité de voter sur la recommandation du CA quant à la nomination d'auditeurs pour la prochaine année financière. Elles et ils devront également approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus et du président, et seront consultés quant au montant de la cotisation annuelle.

L'avis de convocation et les documents de préparation en vue de l'assemblée générale vous seront acheminés dans les prochaines semaines.

EFFET DES MODIFICATIONS AU CODE DES PROFESSIONS

Je termine ce mot en vous parlant des récents changements au *Code des professions*. Certains sont déjà en vigueur; d'autres le seront bientôt, à la suite de l'adoption du projet de loi 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux.*

Pour tous les ordres professionnels, dont le nôtre, les principaux effets sont un allègement et une simplification du processus d'adoption ou de modification de plusieurs règlements. Par exemple, le CA pourra adopter des changements à certains règlements (dont celui sur l'inspection professionnelle ou celui sur l'organisation de l'Ordre) en prenant en compte des lignes directrices de l'Office des professions du Québec, mais sans avoir à les soumettre à ce dernier et au gouvernement par la suite. De plus, la loi confie désormais à l'Office – et non plus au gouvernement – la responsabilité d'approuver certains règlements des ordres professionnels, dont les codes de déontologie et les règlements concernant l'autorisation d'activités professionnelles par des non-membres. Cet allègement est le bienvenu pour l'OHDQ comme pour l'ensemble des ordres du système professionnel.

Autre changement qui touche tous les ordres : le nombre minimal de membres pour qu'une demande d'assemblée générale extraordinaire soit recevable est désormais fixé à 10 % du nombre de membres. Pour l'OHDQ, cela signifie qu'environ 720 membres devraient présenter la demande écrite.

Je vous souhaite un bel automne et une bonne lecture ! ■

GENEVIÈVE DORAIS-BEAUREGARD, Adm.A,
Directrice générale

RÉSUMÉ DU NOUVEAU DEVIS DE PROGRAMME — *TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE* (111.B0)

DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, 2024

– CE TEXTE A ÉTÉ PRODUIT À L'AIDE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE BUT DE RENDRE ACCESSIBLE UN RÉSUMÉ DU *DEVIS DU PROGRAMME TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE*.

1. CONTEXTE ET ÉVOLUTION DU PROGRAMME

Le programme *Techniques d'hygiène dentaire* (111.B0) a été entièrement revu par le ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre d'une actualisation des programmes techniques au Québec. Cette révision vise à mieux refléter les réalités contemporaines de la pratique professionnelle, les avancées technologiques et scientifiques ainsi que l'évolution du rôle des hygiénistes dentaires au Québec.

La démarche de révision s'est appuyée sur une collaboration étroite entre le réseau collégial, les milieux de pratique, les instances professionnelles et les partenaires du réseau de la santé. Elle tient compte des exigences réglementaires, des normes de qualité et de sécurité ainsi que des attentes croissantes envers la profession en matière de prévention, de santé publique et de soins centrés sur la personne.

Ce nouveau devis remplace les versions antérieures en clarifiant les responsabilités professionnelles, en renforçant l'autonomie clinique et en intégrant une vision élargie de la santé buccodentaire comme composante indissociable de la santé globale.

2. FINALITÉ ET VISION DU PROGRAMME

Le programme a pour finalité de former des hygiénistes dentaires compétentes et compétents, aptes à exercer l'ensemble des activités professionnelles prévues par la réglementation québécoise dans le respect des normes éthiques et déontologiques.

La vision renouvelée du programme positionne les hygiénistes dentaires comme des professionnelles et professionnels de première ligne en santé buccodentaire, jouant un rôle clé en prévention, en éducation à la santé et en intervention clinique. Le devis met de l'avant l'autonomie professionnelle, la collaboration interprofessionnelle, l'intégration des données probantes et l'importance du développement professionnel continu.

Ces orientations reflètent l'évolution de la profession et reconnaissent la complexité croissante des situations cliniques rencontrées dans les différents milieux de pratique.

3. STRUCTURE GÉNÉRALE DU PROGRAMME

Le programme *Techniques d'hygiène dentaire* demeure un programme de 3 ans totalisant 2 460 heures de formation, dont 1 800 heures consacrées à la formation spécifique. Il comprend également la formation générale commune, la formation générale propre et la formation générale complémentaire.

La formation spécifique constitue le cœur du programme. Elle regroupe l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice professionnel, y compris l'évaluation de la condition buccodentaire, les soins préventifs et parodontaux, les interventions en orthodontie et en dentisterie opératoire, l'utilisation des technologies numériques, la communication professionnelle, l'éthique, la bientraitance et la préparation à la pratique.

La progression des apprentissages favorise l'intégration graduelle des compétences, du développement des bases scientifiques jusqu'à l'exercice autonome et responsable en contexte clinique.

4. PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DU PROGRAMME

Le nouveau devis introduit plusieurs nouveautés majeures, qui témoignent de la modernisation de la formation en hygiène dentaire.

Tout d'abord, une compétence entièrement consacrée à la bientraitance est intégrée au programme. Elle aborde notamment la reconnaissance des facteurs de vulnérabilité, la prévention de la maltraitance, le respect du consentement libre et éclairé ainsi que l'adaptation des interventions aux réalités culturelles et sociales des personnes soignées.



Le programme accorde également une place accrue au raisonnement clinique, à l'analyse critique et à la veille scientifique, dans l'idée de soutenir une pratique fondée sur les données probantes et l'amélioration continue des soins.

La modernisation technologique est aussi bien présente par l'intégration de la dentisterie numérique, y compris l'imagerie avancée, la prise d'empreintes numériques et l'utilisation de technologies émergentes, comme l'impression 3D.

Les compétences cliniques sont de plus renforcées dans plusieurs domaines, notamment les soins parodontaux non chirurgicaux, la prophylaxie, les interventions en orthodontie, la dentisterie opératoire et le blanchiment dentaire.

Enfin, le devis intègre des éléments liés à la santé psychologique des professionnelles et professionnels, à la gestion du stress, aux risques psychosociaux, à la gestion et à l'organisation du travail ainsi qu'à l'exploration de l'entrepreneuriat.

5. FAITS SAILLANTS DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le programme repose sur 20 compétences spécifiques couvrant l'ensemble du champ de pratique de l'hygiéniste dentaire. Parmi les compétences centrales figurent l'évaluation complète de la condition buccodentaire, l'élaboration du plan de soins, la prestation de soins préventifs et parodontaux ainsi que la communication professionnelle et l'éducation à la santé.

Le devis met également en évidence la contribution de l'hygiéniste dentaire aux traitements interdisciplinaires, notamment en orthodontie, en dentisterie opératoire et en prosthodontie, de même que l'utilisation et l'analyse des images cliniques.

Des compétences transversales liées à la bientraitance, à l'éthique, à l'analyse des tendances du domaine, à l'adaptation de la pratique et à la préparation à l'exercice professionnel viennent consolider une posture professionnelle rigoureuse et responsable.

6. RETOMBÉES POUR LA PROFESSION

Pour les membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, ce nouveau devis représente une avancée significative. Il confirme la reconnaissance de l'autonomie professionnelle, modernise la formation en fonction des réalités actuelles et futures et renforce les compétences cliniques et technologiques requises en pratique.

Le programme soutient également une approche centrée sur la personne, la prévention et la santé globale, tout en préparant les futures hygiénistes dentaires à intervenir dans une diversité de milieux, tant en clinique privée qu'en santé communautaire ou en services publics.

CONCLUSION

Le nouveau devis du programme *Techniques d'hygiène dentaire* constitue une mise à jour structurante pour la profession. Il propose une formation cohérente, actuelle et représentative des exigences contemporaines, tout en mettant de l'avant la rigueur clinique, la collaboration interprofessionnelle, la prévention et l'humanité au cœur de la pratique.

Ce devis contribue à assurer la qualité et la pertinence de la formation collégiale et à soutenir le travail des hygiénistes dentaires : prévenir, éduquer, traiter et accompagner la population avec compétence, professionnalisme et respect. ■

UN NOUVEAU DEVIS MINISTÉRIEL… PRESQUE 20 ANS EN DEVENIR

UNE ENTREVUE AVEC MARIE-PIER LUSSIER, H.D., ENSEIGNANTE AU CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

– **CATHERINE ROBERGE,** responsable des communications



Ceux et celles qui ont travaillé sur le nouveau devis ministériel dans les dernières années la connaissent. Marie-Pier Lussier fait partie des trois intervenants principaux de ce projet, qui a demandé plus de cinq ans de préparation. Bien qu'il ait été mené de main de maître par M^me^ Lussier, Anne-Louise Brassard, responsable des programmes techniques au ministère de l'Enseignement supérieur, et Yves Delair, spécialiste en élaboration de programmes d'études, la collaboration de nombreuses personnes issues de différents paliers a été demandée. Le projet est le fruit d'un processus rigoureux dans lequel s'inscrivent de multiples consultations. Avec sa mise en application à l'automne 2026, près de 20 ans après le dernier devis de 1997, force est de constater que le travail a été colossal. Regard sur les grandes étapes de ce projet structurant pour bien en comprendre les tenants et aboutissants, en compagnie de Marie-Pier Lussier.

PARCOURS ET EXPÉRIENCES DIVERSES

Avant de se consacrer au devis ministériel à partir de 2022, Marie-Pier Lussier a eu un parcours composé d'expériences diverses. Diplômée en 1994 du cégep de Saint-Hyacinthe, elle travaille en clinique dentaire pendant de nombreuses années et conserve un poste en santé dentaire publique durant les deux premières (jusqu'à ce que des suppressions surviennent). Elle retourne ensuite dans le milieu public en 2001. L'appel de l'enseignement se fait sentir, et elle obtient un poste permanent au cégep de Saint-Hyacinthe en 2008. À travers ses diverses responsabilités et charges d'enseignement, elle participe en 2010 au processus d'évaluation du cégep par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC). En même temps, elle obtient une libération pour préparer l'évaluation interne du programme par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

VERS LE NOUVEAU DEVIS

Mais pourquoi un nouveau devis? Parce que celui avec lequel les cégeps travaillaient datait de 1997, ce qui en faisait le plus vieux programme technique dans le système collégial. Avec la modernisation de la pratique et l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*, un nouveau devis devenait incontournable. La majorité des cégeps avaient apporté des adaptations locales pour offrir un enseignement à jour, mais cela comportait ses limites.

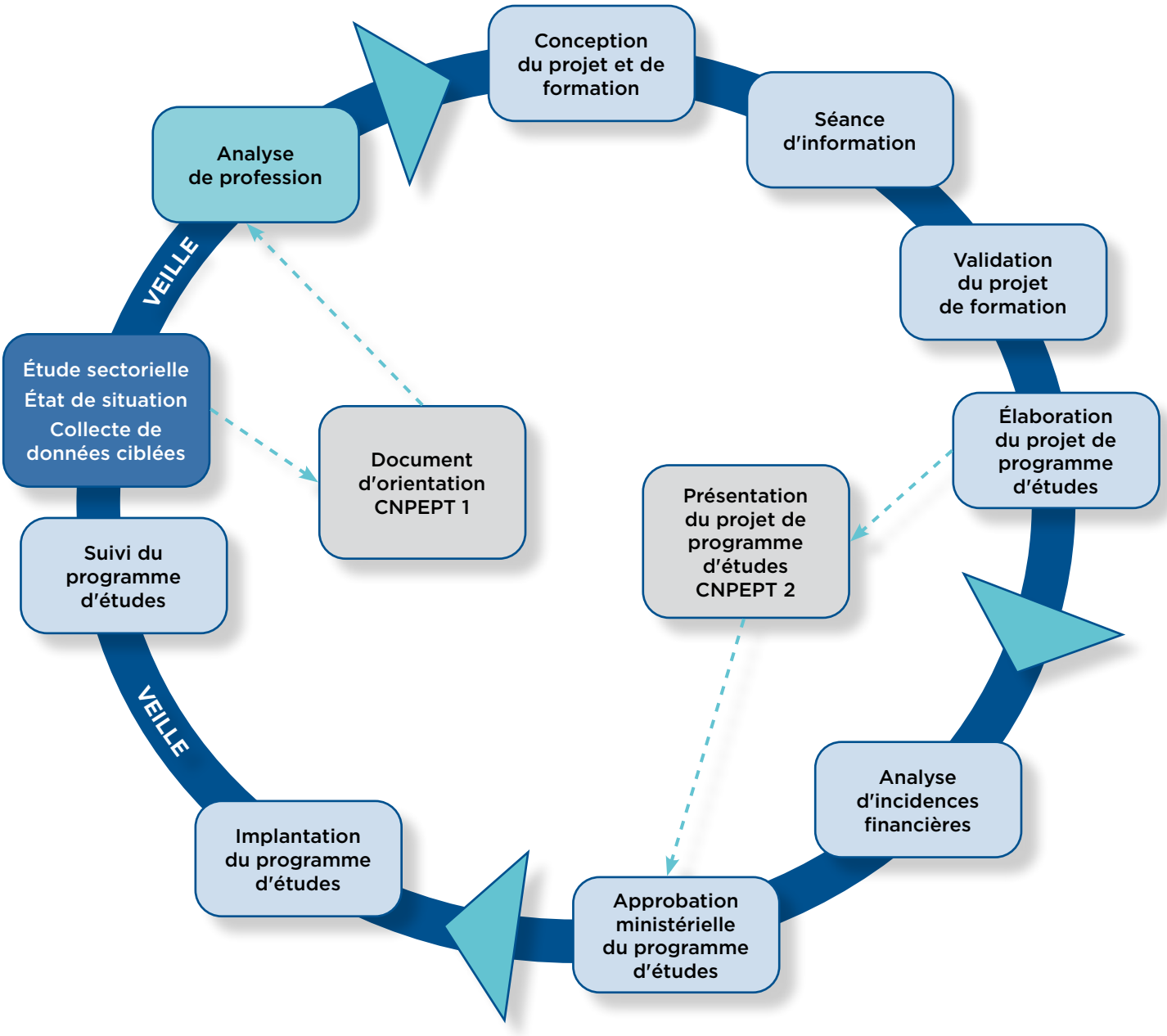
Le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé un appel dans l'ensemble des cégeps, à la recherche d'une référence en enseignement pour faire partie de l'équipe d'actualisation du programme. Forte de son expérience dans divers milieux de l'enseignement, Marie-Pier Lussier voit la possibilité de travailler sur le nouveau devis d'un bon œil. Grâce de sa vue d'ensemble, à sa fine connaissance des difficultés des étudiants et étudiantes ainsi qu'à sa bonne compréhension des enjeux, mais surtout des compétences, des standards et des objectifs d'un tel programme, elle obtient le poste.

LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Nous sommes maintenant à la fin du processus, puisque l'implantation obligatoire du nouveau programme d'études s'est faite à la rentrée des classes de l'automne 2026. Il reste toutefois le processus d'évaluation, qui permettra de voir si le devis se vit bien sur le terrain en termes d'heures, d'organisation des contenus et de développement des compétences.

Pour démontrer toute la rigueur, l'ampleur et la solidité du travail accompli, voici en graphique le processus de développement des programmes d'études.

PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES



Source : Gouvernement du Québec

La première étape du processus consiste en un **état de situation**. Le ministère de l'Enseignement supérieur présente la profession et les statistiques qui permettent de statuer sur la nécessité d'actualiser le programme. Cela est ensuite entériné par le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT), composé de représentants et représentantes des employeurs, des centrales syndicales, des centres de services scolaires, des cégeps, des établissements d'enseignement privés et de Services Québec. Le CNPEPT exerce un rôle-conseil auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et entérine chacune des étapes du processus. À la dernière étape, il recommande, le cas échéant, l'adoption du programme d'études au ministre de l'Enseignement, qui doit y apposer sa signature.

La deuxième étape consiste en une **analyse de profession**. C'est la première phase d'écriture du programme et la première dans laquelle a été impliquée Marie-Pier Lussier. Il était question d'établir un échantillonnage dans différentes pratiques : dans ce cas-ci, il s'agissait d'hygiénistes dentaires qui ont leur propre pratique, de cabinets d'hygiène dentaire, d'hygiénistes dentaires en santé dentaire publique, de cliniques pédiatriques, de cliniques en pédiatrie sociale, de pratique en cabinet dentaire (grosses, moyennes et petites cliniques, en région ou en grand centre).

> *« Il nous fallait un point de départ, où chaque personne pouvait apporter son expérience selon ce qu'elle fait dans ses tâches pour avoir quelque chose d'assez représentatif, sans oublier certains aspects de la profession ou des particularités »*, explique Marie-Pier Lussier.

L'analyse de profession s'est réalisée à distance, en différentes séances par visioconférence. Les groupes devaient se questionner et élaborer ensemble des tâches et des opérations. Une tâche devenait une série d'activités avec des opérations et des sous-opérations.

Observons par exemple l'évaluation de la condition buccodentaire. En quoi cela consiste-t-il chronologiquement ? Qu'est-ce que l'hygiéniste dentaire fait en termes d'opération et de sous-opérations, quel matériel et quel équipement sont utilisés pour chacune des opérations ? Le tout se discutait en comités ou en sous-comités, sans oublier le volet santé dentaire publique et le volet clinique. En tout, cinq demi-journées de travail rigoureux ont été nécessaires.

À la suite de l'analyse de la profession, un rapport a été produit et présenté à des hygiénistes dentaires, qui ont été consultées pour confirmer ou infirmer le travail précédemment effectué.

La troisième étape se traduit par un **projet de formation**, qui a été réalisé à l'automne 2023. Composé d'une série de compétences, il a été présenté pour lecture à plusieurs intervenantes et intervenants importants du milieu : l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, l'Ordre des dentistes du Québec, l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, des coordonnateurs et coordonnatrices ou des personnes représentant le corps enseignant, les dentistes-conseils du ministère, la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec, les directions adjointes des cégeps, etc.

Le projet de formation était présenté avec le plus de détails possible : les compétences étaient accompagnées de tous leurs éléments. Les personnes consultées devaient émettre des commentaires par rapport à la pertinence du projet, à sa cohérence et à son applicabilité. Le projet a ensuite fait l'objet d'un rapport de validation, à partir duquel a été élaboré le projet de programme.

L'élaboration d'un **projet de programme** consiste à établir des objectifs et des standards attendus selon les contextes : santé dentaire publique, pratique communautaire, pratique privée, cabinet d'hygiène dentaire, etc. Le projet de programme fait lui aussi l'objet de commentaires et de révisions. Le CNPEPT l'a finalement approuvé, et il a été signé par la ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque, Pascale Déry, à l'automne 2024.

Des séances d'appropriation ont ensuite été organisées au cégep Garneau. Il s'agissait de tables de travail lors desquelles étaient expliquées les intentions éducatives et où diverses équipes représentant chacun des cégeps travaillaient sur les compétences.

VINGT COMPÉTENCES ET CINQ INTENTIONS ÉDUCATIVES

Le programme, c'est un total de 20 compétences spécifiques à l'hygiène dentaire (il y en avait 19 auparavant). Elles sont séparées en 14 compétences dites générales et 6 compétences dites particulières. Cette différenciation n'existait pas avant le nouveau devis.

Compétence particulière : tâche de travail concrète (ex. : blanchiment dentaire, intervention en dentisterie opératoire, etc.).

Compétence générale : ce qui permet de développer les compétences particulières (ex. : observer les structures et les fonctions extraorales et intraorales).

Outre ces compétences, il y a ce qu'on appelle les intentions éducatives. Ce sont des éléments transversaux qui se trouvent dans toutes les compétences :

- Travailler dans une approche qui tient compte de la santé globale de la personne;
- Développer son autonomie professionnelle;
- Aiguiser son esprit critique;
- Développer son raisonnement clinique;
- Encourager l'intérêt de s'adapter aux changements technologiques, scientifiques et organisationnels.

Maintenant, il faut faire appliquer le tout sur le terrain.

UN DÉFI : LES INCIDENCES FINANCIÈRES

Non seulement le processus a demandé beaucoup de flexibilité et une fine connaissance du milieu, mais en plus, Marie-Pier Lussier a dû faire face à un défi de taille : les incidences financières. Il s'agissait de rassembler dans un fichier les coûts nécessaires pour le matériel, l'équipement et les appareils, pour enseigner le programme et pour développer les compétences des étudiantes et étudiants. De surcroît, le travail se réalisait à partir d'un fichier Excel datant de l'ancien devis des années 90. Ce fut tout un défi, mais « on a finalement eu quelque chose qui avait du bon sen ! », confie M^me^ Lussier.

LES NOUVEAUTÉS DU DEVIS

Plusieurs nouveaux éléments ont été développés pour ce devis.

Volet entrepreneuriat : présenter aux étudiantes et étudiants la possibilité d'avoir leur propre entreprise afin qu'ils et qu'elles prennent des décisions sur leurs choix de pratique (quelle est l'implication de démarrer son entreprise, quelles sont les étapes d'un tel démarrage, etc.).

Volet réflexif : demander aux élèves de se positionner tout au long de leur programme pour évaluer ce dont ils et elles ont envie comme pratique ; les encourager à avoir une réflexion structurée sur leur pratique à long terme.

Volet sur la bientraitance : sensibiliser les élèves à prendre en considération de façon respectueuse les différences individuelles, sociales et culturelles, à bien prendre en compte la personne telle qu'elle est et l'accompagner afin qu'elle puisse faire des choix éclairés. Cela vaut notamment dans l'élaboration d'un plan de soins et dans les recommandations en matière de prévention et/ou de produits. L'hygiéniste dentaire doit accompagner la personne selon ce qu'elle est et ce qu'elle veut, et respecter ses choix en lui expliquant bien les conséquences de ces derniers.

Volet de développement de la pensée critique : faire en sorte que les élèves effectuent des recherches avant de promouvoir un produit ou une technique, vérifient les données probantes et lisent des textes scientifiques de recherche. Il s'agit de développer sa pensée critique et de maintenir une veille scientifique tout au long de sa pratique professionnelle.

« Je veux aussi qu'on retienne l'aspect des données probantes. On est maintenant des professionnelles autonomes, membres d'un ordre professionnel. On doit avoir une pensée critique, un jugement clinique qu'on doit mettre de l'avant au même titre que les infirmiers et infirmières, les inhalothérapeutes, les autres professionnels. On n'est pas juste des nettoyeuses de dents, ça va tellement plus loin que cela ! », soutient Marie-Pier Lussier.

DEVRONS-NOUS ATTENDRE ENCORE 20 ANS ?

La question se pose. Devrons-nous attendre encore 20 ans avant un autre devis ? Les premières années de l'instauration du nouveau demanderont des ajustements. « Chaque cégep va élaborer sa version [du devis] au mieux de ce qu'il pense. On va le vivre », exprime Marie-Pier Lussier. Il faut dire que chaque cégep a sa propre structure et sa politique de gestion des programmes. Il y aura des évaluations partielles du programme mais aussi, auparavant, un bilan d'implantation (permettant à chaque département d'hygiène dentaire d'apporter des ajustements à leur version initiale de grille de cours, si le besoin est là) pour ajuster les grilles de cours afin de demeurer cohérent et pertinent.

Tout dépendra, selon M^me^ Lussier, de la vitesse à laquelle évoluent la profession et la législation. Par exemple, si des activités réservées se développent, comme faire des anesthésies locales, cela ne se trouve pas dans le programme…

ET PUIS, QUEL SOUHAIT POUR LA PROFESSION ?

D'un point de vue plus personnel, quel serait le ou les souhaits pour la profession de M^me^ Lussier ? Le premier qui lui vient à l'esprit est la reconnaissance des hygiénistes dentaires comme des professionnelles et professionnels à part entière. Puisque la population connaît mieux la profession, elle ne devrait plus confondre le travail de l'hygiéniste dentaire, de l'assistant ou l'assistante dentaire et du ou de la dentiste. De plus, les types de pratiques vont idéalement se diversifier : pratique indépendante, communautaire, santé dentaire publique, etc. Finalement, Marie-Pier Lussier souhaite que l'on prenne de plus en plus au sérieux les hygiénistes dentaires pour réorienter la patientèle vers d'autres professionnels et professionnelles, comme les parodontistes, les pharmaciens et pharmaciennes, etc. Ce n'est pas seulement le ou la dentiste qui peut faire cela ! Et que les hygiénistes dentaires soient réellement considéré(e)s par les différents professionnels de la santé, notamment en ce qui concerne les références professionnelles ou la demande d'informations de santé pertinentes permettant de traiter un client de manière sécuritaire.

Le mot de la fin revient à Marie-Pier Lussier :

« Je souhaite que les hygiénistes dentaires aient une rigueur, un professionnalisme qui demeure tout le temps. Je souhaite à chaque hygiéniste dentaire de maintenir, tout au long de sa carrière, une curiosité intellectuelle et un intérêt pour les pratiques émergentes et les données probantes, de manière à conserver une pratique actualisée et renouvelée, et continuer d'offrir les meilleurs soins en matière de santé buccodentaire, avec bienveillance, respect, écoute et pertinence. Finalement, je souhaite aussi remercier sincèrement les hygiénistes dentaires qui se sont impliqué(e)s avec générosité à différentes étapes de ce long processus. Le programme n'aurait pas été ce qu'il est sans elles et sans eux ! »

NOUVEAU PROGRAMME TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE :

CE QUE SON ARRIVÉE SIGNIFIE POUR LES DIFFÉRENTS CÉGEPS

Dans le cadre de cet article, les 10 cégeps offrant le programme *Techniques d'hygiène dentaire* (THD) ont été sollicités afin de répondre à un court questionnaire. Ce texte brosse le portrait des programmes offerts par les établissements ayant répondu à l'appel de l'Ordre. Merci à tous ceux qui ont répondu à notre questionnaire.

Que signifie l'arrivée d'un nouveau devis de programme en THD pour les établissements d'enseignement ? Chaque cégep a ses propres réalités et ses spécificités. Tour d'horizon régional afin de comprendre les effets du nouveau programme et comment chacun des cégeps a pris le virage et se distingue.

CÉGEP DE CHICOUTIMI

Pour le cégep de Chicoutimi, le nouveau programme transforme une formation technique en une formation clinique avancée axée sur l'autonomie professionnelle. Cette évolution augmente significativement la complexité des compétences à développer, notamment en jugement clinique et en gestion de clientèles diversifiées. Le programme instaure la notion de bientraitance, une approche plus humaine et personnalisée qui tient compte d'une prise en charge globale de la santé des clients et clientes.

De plus, le programme encourage l'adaptation aux changements technoscientifiques et organisationnels, et sensibilise l'hygiéniste dentaire en devenir à l'entrepreneuriat et à une vision écoresponsable, tout en s'assurant du respect et de l'application des normes et de la réglementation.

En résumé, on parle d'une bonification des compétences cliniques, d'une intégration accrue des technologies actuelles et d'une préparation plus poussée aux réalités du marché du travail. Pour l'établissement d'enseignement, cela se traduit par une plus grande offre d'encadrement clinique, d'adaptation pédagogique et de ressources, dans l'idée d'offrir une formation de qualité alignée sur les nouvelles exigences de la profession.

Le cégep de Chicoutimi mise sur des compétences-clés (responsabilité sociale et prévention, communication professionnelle, interdisciplinarité, écoresponsabilité, etc.) et sur des stages avancés (clientèles et milieux diversifiés, technologies et équipements modernes, etc.) Ces nouvelles compétences positionnent les personnes diplômées comme des professionnelles et professionnels polyvalents, capables de s'adapter aux transformations du domaine dentaire et aux besoins variés de la population.

Le nouveau programme *Techniques d'hygiène dentaire* se distingue par plusieurs particularités propres au milieu et à l'expertise pédagogique du cégep :

- Une intégration clinique précoce et intensive : les étudiantes et étudiants sont rapidement exposés à des situations réelles en clinique-école, ce qui favorise le développement du jugement clinique et de l'autonomie.
- Une approche pédagogique axée sur la réalité du terrain : forte cohérence entre les apprentissages théoriques et les interventions de la pratique professionnelle actuelle.
- L'utilisation d'infrastructures et de technologies modernes : nouvelle clinique-école dans le cégep de Chicoutimi d'ici trois ans, logiciels dentaires, empreinte optique, radiologie numérique et équipements récents permettant un apprentissage à la fine pointe.
- Une expertise reconnue en encadrement clinique : accompagnement étroit des étudiantes et étudiants, adapté à la complexité croissante des situations de soins.
- Une sensibilité aux besoins de la population régionale : formation adaptée aux réalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean, incluant l'accessibilité aux soins et la diversité des clientèles.
- Une intégration des valeurs émergentes : bientraitance, écoresponsabilité et approche globale de la santé au cœur des interventions.
- Gestion et entrepreneuriat de l'hygiéniste dentaire : capacité à gérer, à développer et à faire évoluer sa pratique professionnelle.

Ces particularités permettent au programme de former des personnes diplômées compétentes, humaines et bien préparées à répondre aux exigences actuelles et futures de la profession.

CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

Au cégep Édouard-Montpetit, le nouveau programme *Techniques d'hygiène dentaire* se distingue par une approche novatrice et tournée vers l'avenir. Grâce à une collaboration avec le département de nutrition, les étudiantes et étudiants bénéficient d'un enseignement interdisciplinaire axé sur la santé globale. L'apport du département de *Techniques d'administration* et de gestion renforce leurs compétences en entrepreneuriat afin de mieux les préparer aux réalités du marché du travail.

Pour y parvenir, deux nouveaux cours consacrés à la compétence entrepreneuriale sont offerts en sixième session. L'un est donné par le département de *Techniques d'administration et de gestion*, tandis que l'autre relève du programme *Techniques d'hygiène dentaire*. De plus, un cours portant sur la bientraitance est offert dès le début de la formation par le département de sociologie.

Au cégep Édouard-Montpetit, la compétence « Analyser l'évolution des tendances et des pratiques professionnelles dans le domaine » est abordée dès la première session afin que les étudiantes et étudiants en saisissent l'importance. Elle est ensuite reprise et approfondie dans plusieurs cours du programme avant d'être pleinement intégrée, en cinquième session, au cours intitulé *Évaluation critique des données en santé buccodentaire*.

Les personnes étudiantes ont aussi droit à deux cours en instrumentation ainsi qu'à une épreuve synthèse structurée autour d'un stage clinique et d'un cours théorique en sixième session, permettant d'évaluer l'ensemble des compétences développées.

L'écologisation de la formation est davantage mise de l'avant afin de sensibiliser la communauté étudiante à des pratiques durables. Par ailleurs, l'intégration de nouvelles technologies, telles que les empreintes numériques et l'impression 3D, vient enrichir son apprentissage et la préparer aux réalités actuelles du milieu. Enfin, bien que la compétence en santé dentaire publique ne figure plus formellement dans le programme, des microstages dans divers milieux permettront aux finissantes et finissants d'explorer cette dimension essentielle de la profession.

CÉGEP GARNEAU

Pour le cégep Garneau, le programme s'arrime davantage à la pratique actuelle de l'hygiéniste dentaire en valorisant l'autonomie, l'indépendance professionnelle et la possibilité d'exercer à titre de travailleuse ou travailleur autonome. Avec le recul, certaines compétences occupaient précédemment une place disproportionnée par rapport aux réalités du milieu.

Parmi les nouvelles compétences développées figure l'entrepreneuriat, notamment grâce au cours *Entreprendre sa pratique*. Ce cours permettra aux étudiantes et étudiants d'explorer leur esprit entrepreneurial et de préciser leur projet professionnel. La bientraitance ainsi que l'intégrité psychologique occupent également une place prioritaire dans les cours de psychologie et les stages du programme.

La compétence « Maintenir une veille scientifique » sera renforcée dans quatre cours ciblés du programme : *Profession HD* en première session, *Sociologie* en quatrième session ainsi que *Programmes publics* et *Évolution de la profession en sixième session*.

Le cégep a également cherché à mieux arrimer le programme avec les disciplines contributives, notamment la biologie, la sociologie, les soins infirmiers, la psychologie et l'administration. Les contenus de biologie seront davantage adaptés au domaine dentaire tandis que les notions de nutrition seront mieux réparties entre les cours de biologie et ceux spécifiques au programme.

Les équipes du cégep Garneau tiennent à souligner que la réflexion menée pour concevoir ce nouveau programme a été enrichissante. Le travail réalisé en collaboration avec les autres disciplines s'est révélé particulièrement bénéfique. Les personnes impliquées ont fait preuve de motivation, d'enthousiasme et de disponibilité, et la Direction des études a offert un soutien constant tout au long du processus.

CÉGEP DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE

Pour le cégep de Lanaudière à Terrebonne, le volet entrepreneuriat est confié au département de *Techniques d'administration et de gestion*, reconnu pour son expertise dans ce domaine. Le volet bientraitance est quant à lui assuré par le programme *Techniques de travail social*, ce qui permet une approche plus contextualisée et ancrée dans la réalité de la relation d'aide. À noter que le département de travail social adhère au Principe de Joyce, ce qui contribue à sensibiliser la communauté étudiante aux enjeux éthiques liés aux perspectives et aux savoirs autochtones. Enfin, l'intégrité psychologique est enseignée par le département de psychologie. Celui-ci souhaite également s'impliquer tout au long de la formation, notamment lors des stages, afin d'aider les étudiantes et étudiants à développer des moyens efficaces pour gérer leur stress et préserver cette intégrité.

À Terrebonne, l'écologisation est intégrée à l'ensemble des compétences. Le département de *Techniques d'hygiène dentaire* adhère aux principes d'écoresponsabilité et s'engage à adopter des pratiques en ce sens. Les étudiantes et étudiants développeront aussi les compétences nécessaires pour planifier et gérer leurs tâches professionnelles avec autonomie, rigueur et professionnalisme, tout en soutenant leur développement professionnel. Ces apprentissages seront favorisés par l'intégration des savoir-être dès le début de la formation.

Le cégep de Lanaudière à Terrebonne indique que le programme a été élaboré dans un esprit de continuité afin d'assurer la cohérence et la pertinence de chaque compétence au regard du marché du travail. Il précise également que des travaux sont en cours pour moderniser les espaces et optimiser l'utilisation des technologies, de manière à mieux répondre aux nouvelles exigences du programme.

CÉGEP DE MATANE

Pour le cégep de Matane, l'intégration d'un nouveau programme représentait un défi majeur, d'autant plus que le programme précédent n'existait que depuis trois ans. Le département n'avait pas encore offert l'ensemble de ses cours et a donc dû faire preuve de créativité pour concevoir une formation cohérente, conforme aux exigences professionnelles. Cette démarche a permis à Matane de bâtir un programme à son image, bien ancré dans son milieu et représentatif de la Gaspésie.

Les nouvelles compétences qu'on y trouve touchent plusieurs volets. L'entrepreneuriat sera abordé en collaboration avec le programme *Techniques administratives*, dans un cours visant à éveiller l'intérêt des personnes étudiantes pour le monde de l'entreprise. Elles y acquerront des bases pour comprendre les étapes menant, éventuellement, à l'ouverture de leur propre cabinet. Sans nécessairement former des entrepreneures et entrepreneurs en une seule session, ce cours pourrait faire naître une première étincelle.

La compétence « Préparer sa pratique » sera également travaillée dans ce cours ainsi que dans le cours *Immersion en milieux dentaires*, qui sera une occasion d'explorer les différentes facettes de l'hygiène dentaire.

Deux cours de psychologie et un cours de sociologie sont offerts afin de développer les habiletés communicationnelles. Les compétences « Instaurer la bientraitance » et « Interagir en contexte professionnel » y sont notamment abordées. Une partie de ces cours porte aussi sur les clientèles ayant des besoins particuliers et sur les proches aidants. Le département travaille activement à élargir l'ouverture des étudiantes et étudiants à la diversité.

Le cégep souhaite également leur offrir une immersion dans divers milieux, notamment en clinique, auprès de spécialistes et en santé dentaire publique, afin qu'elles et ils rencontrent des professionnelles et professionnels aux parcours variés. L'autonomie professionnelle constitue par ailleurs une intention éducative centrale dans l'ensemble des cours. Cette orientation est particulièrement importante pour le cégep de Matane, situé dans une région où les besoins en main-d'œuvre sont grands et où le manque de professionnels du domaine dentaire demeure important.

Le département de *Techniques d'hygiène dentaire* du cégep de Matane compte une petite équipe et accueille de petites cohortes, ce qui favorise un accompagnement personnalisé et un fort sentiment d'appartenance tout au long du parcours étudiant.

CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES

Pour le cégep de Trois-Rivières, le nouveau programme *Techniques d'hygiène dentaire* représente une actualisation importante de la formation. Il répond mieux aux exigences actuelles de la profession en misant sur des compétences pratiques et à jour afin de former des hygiénistes dentaires autonomes, compétentes et bien préparées au marché du travail.

Les importants travaux de rénovation du département et de la clinique d'enseignement constituent une amélioration majeure des infrastructures. Ils offrent un milieu d'apprentissage moderne, mieux adapté aux réalités actuelles et futures de la profession.

L'arrimage entre l'ancien et le nouveau programme, la rédaction des plans-cadres, l'acquisition de nouveaux équipements et la coordination des travaux ont demandé une forte mobilisation de l'équipe. Malgré leur ampleur, ces démarches ont été enrichissantes et ont favorisé une transition harmonieuse vers le nouveau programme. Elles ont aussi renforcé la collaboration au sein de l'équipe et mis en valeur l'expertise de chacune et chacun.

Le nouveau programme permet de développer et de consolider plusieurs compétences essentielles chez les étudiantes et étudiants. À ce sujet, le devis accorde une place à l'esprit entrepreneurial, ce qui soutient le développement de l'autonomie, de l'initiative professionnelle et d'une meilleure compréhension des réalités liées à la pratique autonome.

La compétence « Instaurer la bientraitance » est enseignée en collaboration avec le département de psychologie. Le département d'hygiène dentaire la réinvestit ensuite dans certains cours, avec l'appui de professionnelles et professionnels qualifiés. Cette approche aide les personnes étudiantes à comprendre les principes de bientraitance et à les intégrer à leur pratique.

La compétence « Interagir en contexte professionnel », est désormais reconnue comme une compétence à part entière. Elle renforce le caractère professionnel de la formation en accordant une place plus structurée au travail d'équipe, à la rédaction de documents professionnels et à la résolution de conflits.

Enfin, la compétence « Analyser l'évolution des tendances et des pratiques professionnelles » est approfondie. Son intégration officielle permet de mieux accompagner les étudiantes et étudiants dans l'utilisation de données probantes et de renforcer leur capacité d'adaptation à l'évolution de la profession.

Le programme du cégep de Trois-Rivières se distingue aussi par plusieurs particularités propres à son approche et à son contexte d'enseignement. On y trouve la biologie et la psychologie à titre de disciplines contributives. Une collaboration étroite avec les départements concernés assure un enseignement rigoureux, cohérent et bien arrimé aux compétences visées.

Enfin, la répartition des heures par compétence privilégie l'apprentissage pratique. Les laboratoires et les stages occupent une place centrale, ce qui favorise le développement des compétences professionnelles et forme des hygiénistes dentaires hautement qualifiées.

CÉGEP JOHN ABBOTT

Pour le cégep John Abbott, le nouveau programme signifie une augmentation des heures consacrées aux laboratoires et à la pratique. Une nouvelle miniclinique de six chaises, dotée d'équipements ultramodernes, comme des imprimantes 3D et un appareil d'empreintes numériques, sera créée.

Le volet entrepreneuriat est développé au moyen d'un cours de 45 heures offert en sixième session par le département d'administration, qui abordera les différents modèles d'entreprises en hygiène dentaire. Le département de psychologie offre pour sa part un cours de 60 heures portant sur la communication et la bientraitance. Enfin, le cours de prosthodontie est bonifié de 15 heures afin d'intégrer la compétence liée au blanchiment dentaire.

En somme, la mise en œuvre de ce nouveau programme a nécessité un important travail de préparation, rendu possible grâce à une collaboration soutenue entre les intervenantes et intervenants du cégep ainsi qu'avec les équipes des autres cégeps.

COLLÈGE DE MAISONNEUVE

Le nouveau programme *Techniques d'hygiène dentaire* représente, pour le collège de Maisonneuve, un beau terrain de jeu, une occasion de repenser la formation afin qu'elle réponde davantage aux réalités actuelles de la profession et offre une meilleure préparation à l'exercice de celle-ci. De plus, la modernisation de la profession et l'autonomie de pratique entraînent une diversification des milieux de travail et ouvrent la voie à des perspectives d'entrepreneuriat.

Au collège de Maisonneuve, le nouveau programme permet de développer les compétences suivantes :

- Les compétences techniques reliées aux technologies actuelles : radiologie numérique, caméra intraorale, blanchiment au fauteuil, utilisation de l'empreinte optique et de l'imprimante 3D, etc.
- L'instauration de la bientraitance : l'étudiante ou l'étudiant apprend à communiquer efficacement et à adapter ses interventions aux réalités socioculturelles de clientèles diversifiées et vulnérables.
- Le développement durable : intégration de pratiques écoresponsables et prise en compte des facteurs environnementaux et socioéconomiques dans la planification des soins.
- L'esprit critique et le jugement clinique : la future personne diplômée est formée pour appuyer ses décisions et ses recommandations sur des données probantes issues d'une veille scientifique rigoureuse et pour exercer un jugement professionnel éclairé.
- La collaboration interprofessionnelle : accent mis sur l'interdisciplinarité.
- L'entrepreneuriat : le programme permet d'explorer diverses facettes de la pratique et favorise l'esprit d'entreprise en sensibilisant l'étudiante ou l'étudiant aux possibilités entrepreneuriales et à la gestion de carrière.
- L'autonomie et l'éthique professionnelle : la personne étudiante est amenée à développer un leadership et une indépendance professionnelle applicable dans tous les milieux de pratique et à faire preuve d'une éthique professionnelle exemplaire.

Le programme du collège de Maisonneuve se distingue par quatre atouts :

1 Une approche de santé globale

- Considération du bien-être et des saines habitudes de vie de la personne étudiante et du patient ou de la patiente.
- Intégration de pratiques écoresponsables.
- Accent sur la prévention et la précaution (ergonomie/équipement adapté, stérilisation).
- Priorisation des principes d'équité et de solidarité sociale (bienveillance, inclusion, accessibilité aux soins, travail d'équipe…).

2 Des occasions d'apprendre, de pratiquer et de collaborer dans des contextes authentiques et stimulants

- Aménagement d'une nouvelle miniclinique, réaménagement de la clinique-école et des laboratoires et achat d'équipement spécialisé afin d'offrir un environnement à la fine pointe de la technologie.
- Importance accordée à l'expérience pratique : dès la première année, les étudiantes et étudiants sont initiés à la pratique réelle via l'apprentissage entre pairs dans notre miniclinique. Le contact avec l'environnement clinique est introduit plus tôt dans le programme ; un nouveau cours de préparation clinique est offert dès la troisième session, ce qui permet une pratique accrue en contexte réel.

3 Des stages en milieux diversifiés qui permettent à la personne étudiante de développer graduellement son jugement professionnel, sa confiance et son autonomie et de favoriser la collaboration interprofessionnelle dans divers contextes

- Cours/stage sur les pratiques inclusives en santé buccodentaire : familiarisation avec la santé dentaire publique et avec les besoins des clientèles vulnérables lors de cliniques mobiles.
- Offre de stage en milieu communautaire : en région éloignée au Québec, dans une communauté autochtone.
- Offre de stage à l'international, notamment en Suisse ou en Belgique.
- Projets de jumelage en francisation.
- Journées consacrées aux personnes à besoins particuliers.
- Trois stages en clinique-école (sessions 4, 5 et 6) qui offrent une grande diversité sur le plan des clientèles desservies et des soins offerts.

4 Une approche proactive qui encourage l'introspection et qui permet à la personne étudiante de définir son projet professionnel en fonction de ses propres champs d'intérêt

Cette approche vise entre autres à ce qu'elle porte un regard sur ses qualités et ses aptitudes, qu'elle détermine ses propres objectifs professionnels et qu'elle réfléchisse sur sa pratique à long terme afin de construire son identité professionnelle et son projet de carrière en étant sensibilisée aux possibilités entrepreneuriales.

En résumé, pour le collège de Maisonneuve, le nouveau programme vise à former des professionnels et professionnelles de première ligne, capables d'évoluer de manière autonome, éthique et responsable dans un environnement technologique en constante évolution.

CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

Pour le cégep de Saint-Hyacinthe, le nouveau programme signifie une occasion de revoir l'ensemble des pratiques du cégep, puisqu'il a nécessité l'élaboration de nouveaux plans-cadres pour tous les cours. Tel qu'implanté au cégep de Saint-Hyacinthe, le nouveau programme vise à former des hygiénistes dentaires

compétents et compétentes, qui exerceront selon les standards actuels de la profession : il met davantage l'accent sur la prévention, la promotion de la santé buccodentaire, l'évaluation clinique, l'autonomie professionnelle, les nouvelles responsabilités des hygiénistes dentaires et les besoins variés des différentes clientèles. Il est arrimé à l'évolution du champ d'exercice de la profession.

Parmi les nouvelles compétences développées avec ce programme, notons :

- **La compétence de l'entrepreneuriat :** le département de Techniques administratives donnera un cours en fin de parcours (au sixième trimestre) pour offrir des activités à caractère administratif, comme le suivi des stocks et la gestion financière. De plus, ce cours explorera l'entrepreneuriat en lien avec plusieurs types de pratiques et de milieux (ex. : clinique d'hygiène dentaire, clinique communautaire, milieux de vie, pratique mobile, groupes de personnes en situation de vulnérabilité), en concomitance avec un cours de préparation à la pratique professionnelle offert par le département de *Techniques d'hygiène dentaire*.

- **La compétence sur la bientraitance :** dès le deuxième trimestre, le département de sociologie initie les étudiantes et étudiants à travailler en tenant compte des habitudes de vie de la clientèle par rapport aux déterminants de la santé, et à aiguiser leur esprit critique en lien avec la résolution d'enjeux éthiques, tout en les sensibilisant à réguler, du même coup, leurs actions professionnelles par l'introspection. La sécurisation culturelle, dans laquelle s'inscrit le Principe de Joyce, sera aussi abordée. L'intégration de la bientraitance et de l'approche centrée sur la personne inclut la prise en compte des réalités sociales et culturelles multiples ainsi que de celles propres aux clientèles vulnérables. La bientraitance se veut une compétence transversale dans le programme.

- **La compétence en communication :** la communication adaptée avec une personne, ses proches et/ou une personne proche aidante, dans une perspective de santé globale, sera amorcée dès le deuxième trimestre par le département de psychologie. Ce cours abordera aussi tout ce qui entoure la relation d'aide, comme le respect des choix d'une personne, la reconnaissance de ses besoins et de ses valeurs, la considération de ses émotions, la vérification régulière de la compréhension de l'autre, etc.

Une plus grande place est accordée à l'évaluation de la condition buccodentaire, à la prévention, au développement de l'autonomie professionnelle et à l'intervention auprès de diverses clientèles et dans divers milieux, incluant les milieux communautaires et le réseau public. La déontologie et l'éthique professionnelle demeurent au cœur des apprentissages.

L'utilisation des données probantes et l'analyse de l'évolution des pratiques professionnelles introduisent davantage les étudiants et étudiantes à la réflexion critique. L'actualisation des connaissances est traitée au cinquième trimestre (avec le cours *Exploration critique des données et des tendances en hygiène dentaire*), bien qu'elle fasse partie de l'ensemble des cours du programme.

Parmi les particularités propres au programme *Techniques d'hygiène dentaire* offert au cégep de Saint-Hyacinthe, notons que les techniques instrumentales et notions connexes sont maintenant étalées sur trois cours (au lieu de deux) et débute dès le premier trimestre (au lieu du deuxième). Cette spécificité place les étudiants et étudiantes en situation authentique dès le départ, ce qui rend les apprentissages plus significatifs, a un effet positif sur leur motivation et, ainsi, favorise leur rétention dans le programme. L'enseignement entourant la prise de radiographies (activité professionnelle réservée aux hygiénistes dentaires avec ordonnance) a été déplacé du troisième au quatrième trimestre.

De plus, l'enseignement de la dentisterie opératoire (activité professionnelle réservée aux hygiénistes dentaires avec ordonnance) a été déplacé du quatrième au cinquième trimestre, ce qui permet d'augmenter les heures passées à développer les activités réservées sans ordonnance. Ainsi, l'évaluation de la condition buccodentaire, le plan de soins et d'autres éléments essentiels sont placés au cœur des apprentissages. Bien que la santé dentaire publique n'ait plus de compétence proprement dite dans le nouveau programme, le cégep a tenu à lui faire une place. L'établissement souhaite conserver une offre de stages en santé dentaire publique sur le plan de la mise en œuvre des programmes provinciaux (dans les milieux de vie tels que les écoles et les CHSLD) ainsi que des interventions préventives auprès de clientèles dites vulnérables au Québec, ou à l'international.

Les notions connexes, telles que l'application du vernis fluoré, le fluorure de diamine d'argent, le scellement des puits et sillons et la fabrication d'un protecteur buccal, ont été greffées au cours *Approche populationnelle et soins dentaires préventifs*, au quatrième trimestre. Ainsi, les étudiants et étudiantes auront une vue d'ensemble de ces notions avant de passer à la pratique en stage dans les trimestres ultérieurs. Cela s'avérera utile lorsque viendra le temps de se positionner sur sa propre pratique professionnelle, exercice prévu dans le cours *Préparation à la pratique professionnelle,* au sixième trimestre. Notons également que le nombre d'heures concernant la biologie a été diminué, ce qui permet la contextualisation des savoirs essentiels et leur réinvestissement pour le domaine de l'hygiène dentaire (apprentissage significatif).

Enfin, le cours de nutrition a été retiré : ses notions sont désormais incluses dans un cours du troisième trimestre, soit *Prévention et facteurs de risque à la santé buccodentaire*. Ce dernier permettra à l'étudiant ou l'étudiante d'analyser les principaux déterminants influençant la santé buccodentaire d'une personne et de réaliser une collecte de données contribuant à l'évaluation de la condition buccodentaire. Il ou elle développera sa capacité à établir des liens entre la condition buccodentaire observée et différents facteurs, tels que les habitudes alimentaires, les habitudes de consommation, les soins et les autosoins ainsi que les habitudes buccales.

L'étudiante ou l'étudiant est amené à examiner les effets de ces facteurs sur la condition buccodentaire en s'appuyant sur des données probantes et sur les informations cliniques recueillies. Elle ou il apprend également à reconnaître et à analyser les indices de risque à l'aide d'outils cliniques appropriés afin d'établir un profil de risque global. Cette démarche de collecte et d'analyse des données contribue progressivement aux conclusions de l'évaluation, à l'élaboration du plan de soins ainsi qu'aux recommandations adaptées à la personne. ■

OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

– PAR L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC : **JULIE BOUDREAU,** H.D., syndique,
JOHANIE HAMEL, H.D., syndique adjointe,
INGRID VERCILE, adjointe de direction au Bureau du syndic

– AVEC LA COLLABORATION DE : **Me LAURENCE REY EL FATIH,**
directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre

Le Bureau du syndic[1] et d'autres directions de l'Ordre rappellent régulièrement, par l'entremise des communications de celui-ci, que faire partie d'un ordre professionnel est un privilège qui s'accompagne de responsabilités. Au Québec, plus de 446 000 professionnels et professionnelles[2] doivent remplir plusieurs devoirs et obligations afin de rester membres en règle de l'ordre qui leur permet d'exercer la profession pour laquelle ils et elles ont étudié toutes ces années.

Bien sûr, les obligations déontologiques dont nous faisons régulièrement état en font partie, mais il existe aussi des exigences de nature administrative, qui tendent parfois à être oubliées par des membres ou qui sont tout simplement moins bien connues.

L'équipe de l'Ordre a créé une foire aux questions qui définit certains termes et explique les questions qui sont posées dans le formulaire de réinscription annuelle. Ces questions correspondent à plusieurs des obligations administratives abordées dans cet article.

RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION ANNUELLE

Pour être en mesure d'utiliser le titre d'hygiéniste dentaire et d'exercer les activités réservées aux hygiénistes dentaires, il est nécessaire de procéder annuellement au renouvellement de son inscription au Tableau des membres.

Chaque année, au plus tard le 31 mars, l'hygiéniste dentaire doit avoir rempli le formulaire d'inscription et payé sa cotisation annuelle. Pour certaines personnes, cela peut sembler une évidence. Pourtant, chaque année, l'Ordre doit procéder à la radiation de membres dont l'inscription n'a pas été renouvelée.

À titre d'exemple, 120 membres ont été radiés au 1er avril 2026 parce qu'ils ou elles n'avaient aucunement indiqué à l'Ordre la raison pour laquelle ils ou elles ne souhaitaient pas renouveler leur inscription.

DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES

Assurance responsabilité professionnelle

Conformément au *Code des professions*[3], le conseil d'administration a adopté le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*[4], lequel oblige tout membre de l'Ordre à adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle que celui-ci a conclu. Cette assurance offre une protection contre la responsabilité que l'hygiéniste dentaire peut engager dans l'exercice de sa profession en raison de fautes ou d'omissions.

Les membres doivent obligatoirement signaler à l'Ordre toutes réclamations faites contre eux auprès de l'assureur, de même que toutes déclarations de sinistre soumises par eux-mêmes à l'assureur, et ce, en lien avec leur responsabilité professionnelle. En effet, la police d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre[5], au point 4.4, précise ce qui suit : « L'assuré devra aviser l'assureur, dès qu'il en a eu connaissance, de toute réclamation reçue ainsi que de toute procédure judiciaire qui lui aura été signifiée. »

1 M.-A. Bondu et J. Boudreau. « Le processus déontologique de A à Z », *L'Explorateur*, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, été 2019, vol. 29, nº 2.

2 Conseil interprofessionnel du Québec. *Un aperçu du système professionnel québécois*.

3 *Code des professions*, RLRQ, chapitre C-26, art. 93 d)

4 *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, RLRQ, chapitre C-26, a. 93 par. *d*.

5 Beneva. *Police d'assurance responsabilité professionnelle*, point 4.4.

Ainsi, l'hygiéniste dentaire qui fait sa déclaration auprès de l'assureur doit, dans les 10 jours suivant sa connaissance, aviser l'Ordre de cette déclaration. Une copie du formulaire de réclamation[6], qui a été dûment rempli et signé, puis envoyé à l'assureur, doit ensuite être transmise à la secrétaire de l'Ordre. L'hygiéniste dentaire doit également faire parvenir à l'Ordre tout autre document pertinent, comme une copie des procédures ou de la mise en demeure, le cas échéant. Il en est de même pour tout acte de procédure qui émane d'une poursuite judiciaire. L'Ordre lui demandera par la suite de remplir un formulaire de divulgation d'une réclamation ou une déclaration de sinistre à l'égard de sa responsabilité professionnelle.

Il est important de rappeler que l'hygiéniste dentaire ne peut limiter sa responsabilité professionnelle sous prétexte qu'elle exerce pour le compte d'un autre professionnel ou d'une autre professionnelle. En effet, chaque membre d'ordre professionnel est pleinement responsable des activités qu'il ou elle exerce. Le fait d'exercer pour un autre professionnel ou une autre professionnelle ne diminue pas la responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire.

Tout événement susceptible d'entraîner la responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire devrait, par prudence, être divulgué à l'assureur, puis à l'Ordre.

Décisions judiciaires et disciplinaires

D'autres déclarations qui doivent être faites à l'Ordre sont celles provenant de décisions judiciaires. En effet, l'article 59.3 du *Code des professions*[7] oblige les membres de tout ordre professionnel, dans les 10 jours à partir de celui où ils et elles en sont eux-mêmes informés, à aviser le ou la secrétaire de l'ordre qu'ils ou elles font ou ont fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire ou encore d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus.

Qu'entend-on par « décisions judiciaires et disciplinaires » ?

- ➔ Toute décision rendue par un tribunal au Canada ayant déclaré un ou une membre coupable d'une **infraction criminelle** ;
- ➔ Toute décision disciplinaire rendue **par un autre ordre professionnel ou un organisme de réglementation à l'extérieur du Québec** ayant imposé à un ou une membre :
  - une révocation de permis,
  - une radiation du tableau de l'ordre professionnel,
  - une limitation ou une suspension de son droit d'exercer des activités professionnelles ;
- ➔ Toute décision judiciaire ayant déclaré un ou une membre coupable d'une **infraction pénale** de nature professionnelle.

Domicile professionnel et lieux d'exercice

Toujours selon le *Code des professions*[8], tout membre d'un ordre professionnel doit faire connaître au ou à la secrétaire de l'ordre le lieu où il ou elle exerce sa profession dans les 30 jours où il ou elle commence à exercer celle-ci. Les membres doivent aussi lui faire connaître tous les autres lieux où ils ou elles exercent ou ont exercé leur profession. Il est donc requis pour chaque hygiéniste dentaire de tenir son dossier de membre à jour en inscrivant **tous les lieux** où il ou elle a exercé la profession d'hygiéniste dentaire, et ce, dans les 30 jours suivant le début ou la fin d'un emploi.

Comme ces renseignements ont un caractère public[9] – en d'autres termes, qu'ils doivent être accessibles au public lorsque celui-ci souhaite en prendre connaissance –, il est nécessaire qu'ils demeurent exacts et à jour dans le dossier du ou de la membre.

Une question que nous recevons fréquemment concerne les remplacements effectués dans différents lieux d'exercice. Dans ces cas particuliers, l'hygiéniste dentaire doit utiliser le registre des lieux d'exercice. Ce même registre doit être utilisé par les membres qui travaillent à leur compte ou qui sont rattachés à une agence de placement.

Dans le cas d'une personne qui a le statut de travailleur ou travailleuse autonome, le domicile professionnel devra être sa résidence personnelle ou tout autre lieu que l'hygiéniste dentaire détermine comme étant ses bureaux. Les lieux où l'hygiéniste dentaire effectue des remplacements et exerce la profession doivent être indiqués dans le registre.

Dans le cas d'une agence de placement, le domicile professionnel devra être l'adresse de cette agence, et les lieux où l'hygiéniste dentaire effectue des remplacements et exerce la profession doivent être indiqués dans le registre.

Ce registre doit être tenu à jour. L'Ordre peut en tout temps vous demander de lui en fournir une copie.

Retour aux fonctions cliniques après plus de cinq ans

En raison du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*[10], l'hygiéniste dentaire doit déclarer annuellement la date des dernières fonctions cliniques qu'il ou elle a exercé auprès d'une personne.

Si l'hygiéniste dentaire n'a pas exercé de fonctions cliniques durant plus de cinq ans :

- Une analyse détaillée de son dossier par le comité d'admission est requise pour définir de manière précise les besoins de perfectionnement, le cas échéant ;
- Il lui est obligatoire de déclarer à l'Ordre la reprise des fonctions cliniques dans les 30 jours suivant celle-ci[11].

L'exercice de fonctions cliniques directement auprès de la personne inclut tout soin ou traitement clinique prodigué en bouche par l'hygiéniste dentaire directement à une personne, au Québec.

6 Beneva. *Avis de réclamation – Assurance responsabilité professionnelle*.

7 *Code des professions*, RLRQ, chapitre C-26, art. 59.3

8 *Code des professions*, RLRQ, chapitre C-26, art. 60.

9 *Code des professions*, RLRQ, chapitre C-26, art. 108.8.

10 *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, RLRQ, chapitre C-26, a. 94, 1er al., par. *j*.

11 *Ibid.*, art. 2.

Conséquences disciplinaires

Le fait pour les hygiénistes dentaires de ne pas effectuer ces déclarations obligatoires peut les exposer à une plainte disciplinaire[12]. En effet, dans des décisions récentes, voici ce que le Conseil de discipline de l'Ordre a écrit :

> « **34.** *En regard des chefs 2, 3 et 4, la plaignante soutient que l'omission de déclarer au secrétaire de l'Ordre l'existence d'une poursuite ou d'un jugement de nature criminelle est également une infraction grave, puisqu'elle empêche l'Ordre d'exercer sa mission de protection du public. Elle invoque l'affaire Hamel* […] *qui énonce :*
>
> > **76.** *Cette disposition constitue un mécanisme que le législateur a jugé opportun de mettre en place, sous la forme d'un devoir d'informer imposé à tous les professionnels, afin que l'Ordre auquel il appartient puisse, sur réception de l'information, prendre les mesures qui s'imposent dans les circonstances.*
> >
> > **77.** *En privant l'Ordre de ces informations le concernant, l'intimé met en échec la mise en œuvre de ces éventuelles mesures, au détriment de la protection du public.*
> >
> > **78.** *À toutes fins utiles, par son inaction, l'intimé empêche l'Ordre d'exercer pleinement sa principale fonction, qu'est la protection du public.*
> >
> > **79.** *Pour le Conseil, le comportement de l'intimé va à l'encontre de l'obligation de résultat qui lui incombe selon la loi, ce qui en soi est un manquement objectivement grave.*
>
> **35.** *Maintenant, quant aux chefs 5 et 6, l'omission de déclarer l'existence d'un jugement rendu par une cour de juridiction criminelle lors d'une demande d'inscription annuelle à l'Ordre revêt également un important niveau de gravité objective.*
>
> **36.** *Force est de conclure que les infractions visées aux chefs 5 et 6 empêchent aussi l'Ordre d'exercer sa mission de protection du public.*
>
> **37.** *En sus des facteurs objectifs présentés par les parties, le Conseil estime que les infractions commises par l'intimée portent atteinte à l'image de la profession et sont de nature à saper la confiance du public envers ses membres.* »[13]
>
> (Nos soulignements)

Dans l'extrait précédent, la plaignante est la syndique de l'Ordre et l'intimée la personne qui, alors qu'elle était hygiéniste dentaire, a omis de déclarer à l'Ordre qu'elle avait fait l'objet de poursuites en vertu du *Code criminel* et de condamnations criminelles par le tribunal. Le Conseil de discipline a déclaré cette personne coupable des six chefs d'accusation et lui a imposé une radiation temporaire pour une période totale de huit mois, en plus du paiement de divers déboursés prévus au Code des professions (pour différents frais encourus dans le cadre de l'affaire).

> « **39.** *Aux chefs 4 et 5, l'intimée entrave la capacité de l'Ordre à atteindre son objectif de protéger le public. En omettant de dénoncer à l'Ordre les changements relatifs à ses lieux d'exercice, l'intimée empêche les employés de l'Ordre de la retracer et d'identifier les clients susceptibles d'être visés par des gestes répréhensibles.*
>
> **40.** *Il est en effet essentiel pour les instances de l'Ordre de connaître toutes les informations pertinentes concernant la pratique d'un membre afin de pouvoir l'évaluer et identifier les risques qui y sont associés.*
>
> **41.** *Cette information est également primordiale lorsqu'une professionnelle cesse de pratiquer.* »[14]
>
> (Nos soulignements)

Dans cette décision-ci, le Conseil de discipline de l'Ordre a imposé à la personne des amendes pour les chefs d'accusation liés à l'omission d'aviser le secrétaire de l'Ordre qu'elle n'exerçait plus sa profession dans deux lieux d'exercice qui étaient toujours inscrits à son dossier de membre.

L'objectif derrière ces déclarations administratives demeure la protection du public. Il est important pour l'Ordre de connaître ces informations afin d'être en mesure de jouer son rôle de régulateur et, ainsi, de remplir sa mission première de protection du public.

Nous vous invitons à consulter la section Obligations administratives du site Internet de l'Ordre. Des informations détaillées s'y trouvent pour chacune des obligations dont il a été question dans cet article. ■

12 Hygiénistes dentaires (Ordre professionnel des) c. Létourneau, 2025 QCCDHD 3 (CanLII), https://canlii.ca/t/kfq56, consulté le 27 juillet 2026 ; Hygiénistes dentaires (Ordre professionnel des) c. Vallée, 2024 QCCDHD 3 (CanLII), https://canlii.ca/t/k8094, consulté le 27 juillet 2026 ; Hygiénistes dentaires (Ordre professionnel des) c. Mahmood Sheikh, 2024 QCCDHD 2 (CanLII), https://canlii.ca/t/k7r6j, consulté le 27 juillet 2026 ; Hygiénistes dentaires (Ordre professionnel des) c. Lafrenière, 2020 QCCDHD 1 (CanLII), https://canlii.ca/t/jc368, consulté le 27 juillet 2026.

13 Hygiénistes dentaires (Ordre professionnel des) c. Létourneau, 2025 QCCDHD 3 (CanLII), https://canlii.ca/t/kfq56, consulté le 27 juillet 2026.

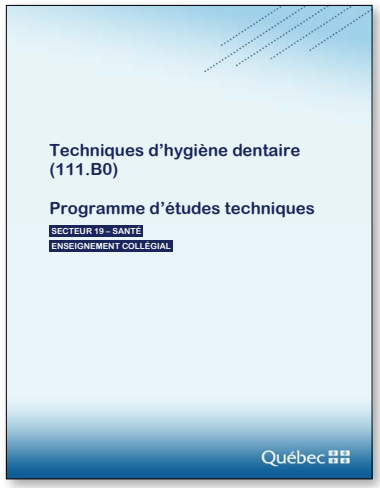
14 Hygiénistes dentaires (Ordre professionnel des) c. Vallée, 2024 QCCDHD 3 (CanLII), https://canlii.ca/t/k8094, consulté le 27 juillet 2026.

PROGRAMME *TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE* : LE NOUVEAU DEVIS

– CATHERINE ROBERGE, responsable des communications

Consultez l'intégralité du nouveau devis pour le programme *Techniques d'hygiène dentaire* (111.B0), produit par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Vous pourrez y lire les visées de la formation, la description du programme d'études, ses buts, sa finalité et ses objectifs.

Programme d'études *Techniques d'hygiène dentaire* (111.B0) | MES



Les établissements scolaires

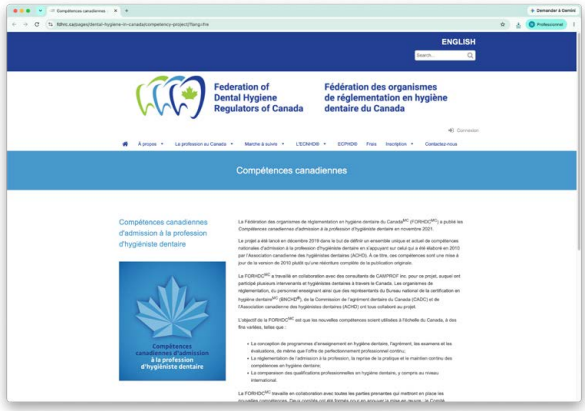
Découvrez les 10 cégeps offrant le programme Techniques d'hygiène dentaire et leurs spécificités :

Cégep de Chicoutimi
Cégep Garneau
Cégep de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep John Abbott
Collège de Maisonneuve
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Trois-Rivières

Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire

La Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada[MC] (FORHDC™) a publié les *Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire* en novembre 2021. Ce document a servi de référence pour la réalisation du nouveau devis du programme *Techniques d'hygiène dentaire* au Québec.

Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire | FORHDC





De gauche à droite : Léane Vachon, Daphnée Pilote, Olivier Patenaude, Soukaina Mohib, Sarah Martin Zement, Otmane Zrirate

SIX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS MONTRÉALAIS DU COLLÈGE DE MAISONNEUVE, UNE MISSION : BRILLER EN SUISSE !

– DAPHNÉE PILOTE, LÉANE VACHON, OLIVIER PATENAUDE, OTMANE ZRIRATE, SARAH MARTIN ZEMENT ET SOUKAINA MOHIB

Du 25 mai au 6 juin derniers, nous avons eu la chance de partir en Suisse afin d'effectuer notre stage en santé dentaire publique. Cette expérience nous a permis de découvrir différents milieux, plus intéressants les uns que les autres, et d'enrichir nos connaissances en matière de santé dentaire publique.



De gauche à droite (1re rangée) : Otmane Zrirate, Léane Vachon, Soukaina Mohib, Diane Beauregard, (2e rangée) Sarah Martin Zement, Olivier Patenaude, Daphnée Pilote

Nous avons fait la rencontre de personnes fabuleuses qui nous ont marquées positivement et qui ont à jamais changé notre vision de la profession d'hygiéniste dentaire. Nous pouvons maintenant comparer notre métier dans deux pays reconnus comme des pionniers du domaine dentaire. Cette expérience nous a également permis de contribuer à l'apprentissage de nombreuses personnes en renforçant leurs connaissances en matière de santé buccodentaire. Nous avons ainsi pu inculquer à la population suisse l'importance du brossage des dents et de l'utilisation de la soie dentaire, deux habitudes qui participent considérablement à réduire les risques de carie, de gingivite, de parodontite et de nombreux autres problèmes en lien avec la santé générale.

Grâce à l'entraide au sein de notre groupe, nous avons grandement développé nos connaissances, notamment en ce qui concerne la vulgarisation de divers sujets dentaires. Ce stage nous a permis de renforcer notre cohésion d'équipe, ce qui nous a aidés à exceller lors de nos interventions dans différents milieux, même si certaines personnes d'entre nous n'étaient pas nécessairement à l'aise avant notre arrivée en Suisse.



De gauche à droite : Daphnée Pilote, Sarah Martin Zement, Léane Vachon, Soukaina Mohib, Otmane Zrirate



De gauche à droite : Otmane Zrirate, Léane Vachon, Daphnée Pilote, Sarah Martin Zement, Olivier Patenaude, Soukaina Mohib

Outre nos interventions et nos présentations, nous avons visité des entreprises suisses du domaine dentaire, telles que EMS et Deppeler. Lors de ces visites, nous avons eu la chance d'accéder aux usines où sont fabriqués leurs divers équipements et instruments dentaires.

Nous tenons à remercier Diane Beauregard pour son dévouement et son implication dans la réalisation de ce stage tant convoité. Nous nous estimons chanceux et privilégiés d'avoir vécu cette expérience inoubliable. Ce stage restera à jamais gravé dans nos mémoires. ■



De gauche à droite : Daphnée Pilote, Olivier Patenaude



De gauche à droite : Soukaina Mohib, Sarah Martin Zement, Otmane Zrirate



De gauche à droite : Léane Vachon, Otmane Zrirate

PROGRAMME DES ACTIVITÉS ET DES WEBCONFÉRENCES 2026-2027

ÉVÉNEMENT À VENIR:

Congrès 2026 de l'OHDQ « Au-delà du sourire : le plein potentiel des hygiénistes dentaires »

ORGANISÉ PAR L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC AU CENTRE DES CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE LES 6 ET 7 NOVEMBRE 2026.

FORMATIONS EN SALLE 2026-2027

FORMATION EN RCR — CARDIO SECOURS ADULTES-ENFANTS/DEA

Formateur	Nombre d'heures de formation continue	Type de cours	Nombre maximal de participants	Coût (taxes incluses)
Formation Langevin	4 h	Théorique et pratique	22	80,48 $
Sessions — dates et heures				
VISITER https://portail.ohdq.com/CampusHD				



WEBCONFÉRENCES 2026-2027 (WEBINAIRES ASYNCHRONES)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur https://portail.ohdq.com/CampusHD.

Nom du webinaire	Formateur(-trice)s	Nombre d'heures de formation continue	Coût (taxes incluses)
Formations de l'OHDQ de la liste de formations en éthique et déontologie*			
Bases du système professionnel et de la déontologie professionnelle au Québec	**Me Jean Lanctot** B.A., LL. B., Adm. A.	3h	80,48 $
Déontologie, cas pratiques et jurisprudence	**Julie Boudreau,** H.D., syndique **Me Laurence Rey El fatih,** LL. B., directrice des affaires juridiques et secrétaire	1h30	28,74 $
Éthique et déontologie	**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**	2h	28,74 $
Éthique et déontologie: droits des personnes inaptes et enjeux de consentement libre et éclairé**	**Me Patrick Martin-Ménard,** avocat	1h30	28,74 $
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	**Me Érik Morissette,** avocat **Me Stéphane Lalancette,** avocat	1h30	57,49 $
L'ABC d'une tenue de dossiers conforme à vos obligations déontologiques**	**Me Érik Morissette,** avocat **Me Delphine Culat,** avocate **Julie Boudreau,** H.D., syndique	1h30	28,74 $
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	**Julie Boudreau,** H.D., syndique **Jacques Gauthier,** erg., M.A.P., ASC **Me Érik Morissette,** avocat	1h30	28,74 $
La publicité professionnelle des hygiénistes dentaires: balises déontologiques	**Me Jean Lanctot** B.A., LL. B., Adm. A.	1h30	57,49 $
Les lois et les règlements encadrant la profession d'hygiéniste dentaire	**Me Érik Morissette,** avocat **Me Delphine Culat,** avocate	2h	51,74 $
La modernisation de la profession: rétrospective des 5 dernières années et concepts clés***	**Me Laurence Rey El fatih,** directrice des affaires juridiques et secrétaire **Me Caroline Daoust,** directrice générale et secrétaire, remplacée par **Dr Pierre Boudrias,** directeur de l'exercice (ODQ)	1h15	57,49 $
Formations de l'OHDQ de la liste de formations sur les normes en prévention et en contrôle des infections (PCI)*			
Aérosols dentaires: qu'avons-nous appris de la pandémie?	**Caroline Duchaine,** Ph. D. **Jean Barbeau,** Ph. D. (microbiologiste)	1h30	28,74 $
Conduites d'eau dentaires et systèmes d'évacuation	**Jean Barbeau,** Ph. D. (microbiologiste)	1 h	57,49 $
La désinfection et l'asepsie des surfaces	**Jean Barbeau,** Mcb A, Ph. D. (microbiologiste)	1 h	57,49 $
Les nouveautés des lignes directrices en PCI vues par l'inspection professionnelle**	**Joëlle Masengu Mbanga,** H.D. **Julie Lessard,** H.D.	1 h	28,74 $
Prévention et contrôle des infections: le top 10 des erreurs les plus fréquentes	**Dieuline Jean-Charles,** H.D., B. Éd. et les membres du **Comité de Prévention et de Contrôle des Infections de l'Ordre**	1 h	Gratuit
Protocole de prévention et de contrôle des infections de A à Z	**Dre Chantal Aubry** **Annie Deguire,** H.D., M. Éd. **Jean Barbeau,** Mcb.A., Ph. D.	1 h	172,46 $
Modalités pour l'exigence en évaluation de l'exercice de la profession			
Évaluation de la pratique professionnelle — Questionnaire (anciennement nommé portfolio) de développement professionnel de l'OHDQ	**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**	2h	Gratuit
Programme d'accompagnement pour l'ouverture de cabinet d'hygiène dentaire	**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**	2h	Gratuit

Nom du webinaire	Formateur(s)	Nombre d'heures de formation continue	Coût (taxes incluses)
Autres formations offertes par l'OHDQ			
Appliquer topiquement un agent anesthésiant, anticariogène ou désensibilisant	**Annie Deguire,** H.D., M. Éd. **Anna-Maria Cuzzolini,** H.D.	1h30	28,74 $
Cas clinique stomatologie	**Rachel Jeanmonod,** hygiéniste dentaire dipl. ES	45 minutes	Gratuit
Conseils financiers, comptables et fiscaux pour le démarrage de votre entreprise	**Johanne Berger,** CPA, CA, M. Fisc.	1h30	28,74 $
Défis et opportunités de l'intelligence artificielle en médecine	**Henning Müller,** Ph. D.	45 minutes	Gratuit
Dentisterie pédiatrique au quotidien : quoi de neuf en 2022	**Nabil Ouatik,** D.M.D., M. Sc., FRCD(C) **Eiz Abdul Razzak,** H.D.	1h30	28,74 $
Droit de gérance de l'employeur et obligations professionnelles : un amour à concilier***	**Me Jean-François Gagnon,** avocat **Me Érik Morissette,** avocat	1h15	57,49 $
État des connaissances sur le vieillissement cognitif normal et les troubles neurocognitifs – Hygiène buccodentaire comme facteur de prévention ?**	**Serge Gauthier,** C.M., C.Q., M.D., FRCPC	1h30	28,74 $
Évaluer la condition buccodentaire d'une personne	**Annie Deguire,** H.D., M. Éd. **Masengu Joëlle Mbanga,** H.D.	1h30	28,74 $
L'aspect pharmacologique de la nouvelle pratique ; pour être prêts !	**Martin Darisse,** B. Pharm, B. Sc. (médecine dentaire), Pharm. D.	1h30	28,74 $
La collaboration interprofessionnelle***	**Dr Jean-Bernard Trudeau,** M.D.	1h	57,49 $
La contribution de l'hygiéniste dentaire au sein de la pratique orthodontique : une histoire d'équipe !	**Pascale Robitaille**, DMD, M. SC., FRCD(C) **Natasha Cassir**, DMD, M. SC., FRCD(C) **Brigitte Desmarais**, H.D.	1h30	28,74 $
La pratique réflexive — l'évaluation de la pratique professionnelle	**Dieuline Jean-Charles**, H.D., B. Éd. **Clara Dallaire**, M. Éd., Ph. D.(c).	1h	Gratuit
La relation entre les piercings buccaux et le risque accru de complications orales et systémiques	**Dre Mélanie Campese**, DMD, FRCD(C), parodontiste et spécialiste en implantologie	1h30	57,49 $
La restauration atraumatique, l'essentiel pour une approche optimale**	**Annik Lacroix**, H.D.	1h30	28,74 $
La santé buccodentaire à l'ère numérique : déjouer les pièges de la désinformation en ligne**	**Alexis Gougeon**, physiothérapeute **Myriam Beaudry**, nutritionniste-diététiste	1h30	28,74 $
La tenue de dossier et l'ordonnance***	**Dr Frédérick Ferron,** directeur et secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle (ODQ) **Annie Deguire,** H.D., directrice de l'exercice de l'hygiène dentaire	1h30	57,49 $
L'écoresponsabilité dans sa pratique, passer de la réflexion à l'action	**Karine Boulianne,** H.D. **Suzanne Bouchard,** H.D.	1h30	28,74 $
Le processus de soins en hygiène dentaire, le cadre de la pratique contemporaine de l'hygiéniste dentaire	**Monique Delisle**, H.D., B.A., M. Éd.	1h30	28,74 $
Le raisonnement clinique et les conclusions professionnelles de l'hygiéniste dentaire**	**Monique Delisle**, H.D., B.A., M. Éd.	1h30	28,74 $
Les fondements du partenariat patient et pistes de réflexion sur la pratique de l'hygiène dentaire	**Geneviève David**, M. Sc., CAPM, M.A.P.	1h30	28,74 $
Les fondements juridiques à respecter dans le cadre de la gestion d'employés	**Me Marianne Plamondon**, avocate, associée, CRHA, MBA	1h30	28,74 $
Le vieillissement normal et les maladies neurocognitives**	Panel de l'OHDQ	1h30	28,74 $
Nouvelle classification des parodontites, péri-implantites et mucosites péri-implantaires	**Dr Jean-François Tessier**, DMD, M. Sc.	1h30	57,49 $
Plan d'action stratégique 2026-2030	**Jean-François Lortie,** H.D., B. Éd. **Geneviève Dorais-Beauregard,** Adm.A.	1h	Gratuit
Santé des populations : l'apport de l'hygiéniste dentaire	**Dre Stéphanie Morneau**, dentiste-conseil en santé dentaire publique **Dre Élise Bertrand**, dentiste-conseil en santé dentaire publique **Isabelle Daoust**, H.D., agente de planification, de programmation et de recherche	1h30	28,74 $

Nom du webinaire	Formateur(s)	Nombre d'heures de formation continue	Coût (taxes incluses)
Trouble du spectre de l'autisme – Approches et adaptations des soins buccodentaires**	**Lyne Turgeon**, H.D.	1h30	28,74 $
Une clinique dentaire accessible pour tous, est-ce possible pour les personnes vivant avec une incapacité motrice?**	**Geneviève Duval**, erg., OT©, M. Read.	1h30	28,74 $
Vers une dentisterie (et une société) écoresponsable	**Christophe Bedos**, D.D.S., Ph. D.	1h30	28,74 $
Virus du papillome humain et cancer de l'oropharynx : discutons détection, conseils aux patients et vaccination	**Dre Nathalie Audet**, MDCM, FRCSC	1h30	28,74 $
Webinaire d'information sur le *Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires*	**Membres du personnel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**	1h	Gratuit

* D'autres formations sont disponibles dans les listes sur Campus HD.

** Les webinaires du Congrès 2024 peuvent être achetés soit à l'unité, soit en lot de 10 par le biais du Forfait : Webinaires des conférences du Congrès 2024 de l'OHDQ « Pour une pratique inclusive de l'hygiène dentaire ! ».

*** Les webinaires du Colloque 2025 peuvent être achetés soit à l'unité, soit en lot de 4 par le biais du *Forfait : Webinaires des conférences du Colloque 2025 de l'OHDQ organisé conjointement avec l'ODQ « 5 ans de modernisation en cabinet dentaire : la collaboration interprofessionnelle au cœur de ce changement législatif ».*

Aucun remboursement n'est accordé après l'achat d'un webinaire à l'unité ou d'un forfait, même si le visionnement n'a pas été entamé.

Chaque personne participant aux formations webinaires asynchrones doit obligatoirement répondre à l'examen de validation et de compréhension sur Campus HD (section *Évaluation*). Les réponses à ce questionnaire visent à évaluer la compréhension. La note de passage est 80 %.

LECTURES D'ARTICLES DE REVUE ET DE DOCUMENTS

Pour retrouver les articles de revue ou les documents choisis par l'Ordre, rendez-vous sur Campus HD, onglet *Catalogue*, catégorie *Lecture d'articles de revue ou de documents*.

Nom du webinaire	Formateur(s)	Nombre d'heures de formation continue	Coût (taxes incluses)
Formation de l'OHDQ de la liste de formations sur les normes en PCI*			
Document de lecture – Lignes directrices : Prévention et contrôle des infections et retraitement des dispositifs médicaux	**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** **Ordre des dentistes du Québec**	1h30	Gratuit

FORMATION EXTERNES

Découvrez de nombreux liens vers des formations ou des pages de formation continue offertes par les universités, les cégeps et d'autres ordres professionnels sur Campus HD, onglet *Catalogue*, catégorie *Formations externes*.

RENSEIGNEMENTS AVANT DE VOUS INSCRIRE

POUR UN PLEIN ACCÈS À LA FORMATION CONTINUE

Afin d'encourager et de soutenir le développement professionnel de ses membres, l'OHDQ développe ses formations continues de manière à offrir un contenu complet, diversifié et orienté vers l'innovation, pour mieux s'adapter aux pratiques de demain : nouvelles tendances socioéconomiques, démographiques, légales ou encore en matière de pratiques cliniques. Votre Ordre travaille sans relâche pour que chaque membre maîtrise l'information disponible, développe ses compétences en conséquence et soit au plus près des enjeux qui lui sont propres.

Notre nouvelle plateforme est à votre disposition pour cela, rendez-vous sur : Campus HD

Politique d'inscription, d'annulation et de remboursement

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique d'inscription, d'annulation et de remboursement. ■

CAMPUS HD...
À UN CLIC DE CHEZ VOUS !

CAMPUS HD

La plateforme d'apprentissage en ligne de l'OHDQ inclut :



- Des webinaires synchrones et asynchrones dont certains gratuits ;
- Des formations en salle ;
- L'inscription aux grands événements ;
- Et plus encore...

Inscrivez-vous !



Une plus grande variété de choix pour votre développement professionnel et pour parfaire vos compétences dans le cadre de vos obligations de formation continue !

Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec

PUBLIPOSTAGE

Services financiers de la Banque Nationale



GUIDE D'ACHAT D'UN CONDO

Vous envisagez d'acheter un étage de triplex ou une unité dans un complexe d'habitation ? Plusieurs éléments sont à considérer pour prendre une décision éclairée. L'avenir financier de la famille moderne.

Si vous considériez l'achat d'un condo, les copropriétés sont nombreuses dans les centres urbains et permettent d'appartenir à une communauté tout en bénéficiant de certains services. Elles nécessitent généralement moins d'entretien qu'une maison individuelle, surtout s'il s'agit d'une construction neuve. La vie en condo permet aussi de partager le paiement des frais et autres responsabilités entre copropriétaires. Outre le prix de vente, plusieurs facteurs sont à considérer.

LE TYPE DE COPROPRIÉTÉ

Les copropriétés divises, où vous serez propriétaire de votre propre unité en plus d'avoir accès à des parties communes, sont assujetties à des règles légales et administrées par un conseil d'administration (syndicat de copropriété). L'administration des copropriétés indivises, où vous posséderez un pourcentage du bâtiment en entier, est généralement plus flexible : les copropriétaires (indivisaires) prennent les décisions d'un commun accord.

LA MISE DE FONDS

Si vous achetez une copropriété indivise, vous devrez contracter un prêt hypothécaire conventionnel exigeant un montant initial d'au moins 20 % en mise de fonds. Si elle est divise, vous pouvez vous contenter de verser seulement 5 % du prix d'achat.

LES FRAIS DE CONDO

En plus du remboursement de votre prêt hypothécaire, vous devez prévoir le paiement d'une cotisation mensuelle servant à financer l'administration de l'immeuble, les services et l'entretien des aires communes. Facultatifs pour les copropriétés indivises et obligatoires pour les divises, les frais de condo sont souvent plus élevés pour ce deuxième type d'habitation, qui offre généralement plus de services. Votre cotisation est proportionnelle à votre quote-part, soit le pourcentage de l'immeuble que vous possédez. D'autres facteurs peuvent influer sur ce montant, comme la quantité de parties communes et de services offerts.

LE FONDS DE PRÉVOYANCE

Financée par un pourcentage des frais de condo, cette réserve monétaire sert à payer des réparations majeures, comme la réfection du toit ou des travaux de maçonnerie. Si le fonds de prévoyance est insuffisant ou inexistant, vous devrez faire une cotisation spéciale en cas d'imprévus.

LES ASSURANCES ET AUTRES FRAIS

Si vous achetez une copropriété divise, vous devrez également contribuer à un fonds d'autoassurance. Celui-ci devra être suffisamment élevé pour couvrir la franchise de l'assurance habitation de l'immeuble, soit le montant de base à payer en cas de réclamation. Dans le cas d'une copropriété indivise, vous partagerez avec les autres indivisaires les dépenses, comme les taxes scolaires et municipales, l'assurance habitation, les frais de notaire et le droit de mutation, et ce, proportionnellement à votre quote-part.

LES COPROPRIÉTAIRES

Il est essentiel de visiter l'unité que vous convoitez afin de vous assurer qu'elle correspond à vos goûts et à vos besoins. Puisque la vie en condo implique aussi une cohabitation, vous avez avantage à rencontrer vos copropriétaires. Une bonne entente facilitera la prise de décision et contribuera à votre tranquillité d'esprit.

D'autres étapes importantes vous attendent. Vous devrez réfléchir aux conditions de votre offre d'achat, vérifier votre capacité d'emprunt, souscrire un prêt hypothécaire et choisir le bon taux d'intérêt. Nous sommes là pour vous aider.

Découvrez l'offre de la Banque Nationale pour les hygiénistes dentaires à **bnc.ca/**sciences-sante.
Découvrez aussi l'offre pour les étudiants en santé en visitant le **bnc.ca/**etudiant-specialiste-sante

Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec

Pour tout conseil concernant vos finances et celles de votre entreprise, veuillez consulter votre conseiller de la Banque Nationale, votre planificateur financier ou, le cas échéant, tout professionnel (comptable, fiscaliste, avocat, etc.).

Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec